

Sujet : PLUi-H - Modification N°3 - Retour de la commune

De : "Mairie de Pleudihen Poncel" <mairiepleudihen-poncel@orange.fr>

Date : 22/01/2024, 13:45

Pour : <k.levrel@dinan-agglomeration.fr>, <a.lenaour@dinan-agglomeration.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de la Modification N°3 du PLUi-H, nous avons réceptionné les avis de Dinan Agglomération concernant les différentes demandes d'étoilement sur notre commune ainsi que les modifications apportées au règlement d'Urbanisme.

Après consultation, vous trouverez en pièce jointe la liste des demandes avec vos avis et nos retours ainsi que des observations sur la réglementation du PLUi-H.

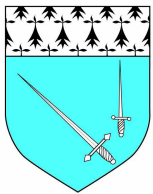
Veuillez également trouver ci-dessous deux observations à prendre en compte également :

- ***Dans la bande des 100 mètres, possibilité d'installer une pompe à chaleur qu'importe le zonage.***
- ***Réglementation Clôture :***
Mettre en cohérence la réglementation dans l'ensemble des zones par rapport aux « Zones Urbaines Mixtes », à savoir le critère « soit d'un grillage ou ganivelle, doublé ou non d'une haie d'une hauteur maximale de 1.80 mètre ».

Merci de me confirmer par retour de ce mail, la bonne réception de celui-ci.

Pour information, je vous envoie par courrier recommandé les documents que vous trouverez joint à ce mail.

Vous en souhaitant bonne réception,



Madame Loan PONCEL

Adjoint Administratif
Service Accueil / Urbanisme

Mairie de Pleudihen-sur-Rance

Place de l'Eglise
22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE

☎ 02 96 83 20 20

✉ mairiepleudihen-poncel@orange.fr

— Pièces jointes : —

PLUI-H REGLEMENT - AVEC OBSERVATIONS.pdf	1,0 Mo
Etoilement 2023 - Retour Mairie PLEUDIHEN SUR RANCE.pdf	135 Ko